



LA VIE MONASTIQUE

Elle est née en Egypte, au IV^e siècle, d'un désir de radicalité de la vie chrétienne, à une période où la cessation des persécutions amenait dans l'Eglise un risque d'attiédissement. Deux siècles plus tard, à un tournant décisif de l'histoire, le "gigantesque génie de Saint Benoît" (Jean-Paul II) fut d'amener à leur plein achèvement les trésors des traditions de l'Eglise d'Orient et d'Occident. Nous pouvons comparer sa Règle au fruit mûr et savoureux d'un arbre qui aurait plongé ses racines dans une terre fertile.

Cette terre fertile, c'est l'Eglise du V^e siècle finissant, où, comme un arbre de choix, a poussé Saint Benoît. Un fleuve l'irrigue et la féconde : ce sont les enseignements des Pères de l'Eglise et des Pères du monachisme qui affluent partout dans la Règle.

La Règle ! La "Sainte Règle", comme les moines aiment à l'appeler ! Elle est une de leurs joies les plus pures. C'est un "pressis" de l'Evangile, comme dit Bossuet au XVII^e siècle ; c'est "un riche et cohérent résumé de l'Evangile" confirme, avec toutes les générations, le Pape Jean-Paul II. Règle qui garde toute sa jeunesse et son actualité après 15 siècles et qui vaut pour les moniales comme pour les moines ; aussi tout ce qui sera dit des moines s'appliquera-t-il tel quel aux moniales.

QU'EST-CE QU'UN MOINE ?

Le mot vient du grec "monos", seul. Il est l'homme d'une seule recherche, d'un seul amour. "Ayant été saisi par le Christ, il tâche de Le saisir. Oubliant le chemin parcouru, il va droit de l'avant, tendu de tout son être et il court vers le but, en vue du prix que Dieu l'appelle à recevoir là-haut, dans le Christ Jésus". (Phil. III 12-14). C'est pour se libérer de toute entrave dans cette course à la suite du Christ qu'il est entré dans un monastère.

Tout dans la Règle est dominé par l'amour du Christ et par le désir de la vie éternelle qui la scande comme un refrain. Le moine voit le Christ dans l'Abbé qui Le représente à ses yeux, il Le voit dans ses frères, car nous sommes tous un dans le Christ. Il Le reçoit dans l'hôte, le pauvre, le pèlerin, il Le sert dans les malades. Il combat sous Son étendard et brise contre Lui les pensées mauvaises, il prie pour ses ennemis par amour de Lui, se renonce à lui-même pour Le suivre, participe par la patience à Ses souffrances, enfin ne préfère absolument rien à Son amour.

Toute l'organisation du monastère est fonction de cette attitude fondamentale

du moine.

L'OFFICE DIVIN

Saint Benoît a prescrit à ses moines de ne rien préférer au Christ. De la même manière, il leur prescrit de ne rien préférer à l' "Œuvre de Dieu". Cette seule équivalence et le soin qu'il prend à organiser l'Office divin indiquant assez la valeur qu'il revêt à ses yeux. Dans le même esprit, le Concile Vatican II dira que "le principal office des moines est l'humble et noble service de la Majesté divine dans l'enceinte du monastère". (*Perfectae Caritatis* n°9). Composé essentiellement de psaumes, l'Office est avant tout la louange du Dieu Très-Haut. "Sept fois le jour, j'ai chanté Vos louanges" (Ps 118, v. 164) et "Je me levais au milieu de la nuit, pour Vous louer" (Ps. 118, v. 62) (Règle ch. 13). Aussi la journée bénédictine est-elle organisée tout entière en fonction de l'Office qui culmine dans la célébration solennelle de la Messe toujours intégralement chantée à la Font Saint Joseph. Conformément aux directives du Concile et du Souverain Pontife "l'usage de la langue latine, sauf droit particulier, sera conservé dans ses rites latins" (*Const. Sacro-sanctum Concilium* n°36), les moniales tiennent à garder la langue latine et le chant grégorien. "Cette prière liturgique, vous la tenez toujours en grand honneur comme il convient, dans ses formes les plus pures, dans son chant sacré et authentique et, pour votre Office divin, dans sa langue traditionnelle : le latin." (Paul VI, discours au Mont-Cassin, 24 octobre 1964). "L'Eglise vous donne mandat de garder la traditionnelle dignité, la beauté, la gravité de l'Office divin dans sa langue comme dans son chant." (Paul VI, Lettre *Sacrificium laudis* - 15 août 1966).

LA "LECTIO DIVINA"

Prolongeant l'Office divin et y préparant en même temps, la "lectio divina" est l'une des occupations principales du moine, inséparable de la vocation monastique. C'est une lecture priante, paisible et assidue. "Elle est sa nourriture (du moine), le nerf et la force de sa doctrine spirituelle. Par l'écriture, il prend l'habitude de rapporter sa vie au Christ, il en tire le sens de la consécration qu'il a faite de lui-même à Dieu". (Paul VI -Aux Abbés bénédictins - 30 septembre 1970). Elle comprend, outre l'écriture Sainte elle-même, toute espèce de lecture l'interprétant fidèlement pour la commenter et l'expliquer. A la Font Saint Joseph, les moniales sont aidées dans ce travail d'approfondissement par des sessions de théologie, de patrologie, d'écriture Sainte, régulièrement données au monastère par des conférenciers de doctrine éprouvée.

LA PRIERE

Saint Benoît n'en dit que peu de chose parce que toute sa Règle tend à faire vivre le moine en présence continue de Dieu.

Elle est l'intériorisation personnelle de la prière liturgique par un chacun. Son caractère intime et personnel lui-même la soustrait à toute codification. Saint Benoît demande que, dans la célébration de l'Office, "l'esprit concorde avec la voix" (Règle ch. 19) et que la prière intérieure soit faite "en toute humilité et pureté de cœur" (Règle ch. 20). Pour atteindre à ces dispositions, il prescrit à ses moines les moyens ascétiques caractéristiques du monachisme.

LA SEPARATION DU MONDE

Matérialisée par la clôture, la séparation du monde n'est pas subie mais désirée pour écarter du moine tout ce qui pourrait le distraire ou le troubler dans son effort de purification et d'adhésion à Dieu seul.

Cette disposition, à première vue négative, est en réalité porteuse de grandes richesses. "Les conditions de vie des contemplatifs, en s'efforçant d'écarter tout ce qui pourrait diviser l'esprit... leur permettent de s'adonner plus totalement à la recherche de Dieu et de vaquer à Lui plus parfaitement." (Instruction *Venite Seorsum*).

"Le Christ s'écarte pour prier seul sur la montagne, donnant ainsi l'exemple de la retraite... pour que nous y accédions à notre tour." (Cassien).

LE SILENCE

Le silence extérieur n'est que la condition préalable pour amener au silence intérieur qui, seul, permet d'écouter Dieu dans la prière.

L'OBEISSANCE ET L'HUMILITE

Ce sont les deux grands moyens pour parvenir à ce silence intérieur qui est fait, avant tout, d'oubli de soi et d'attention à Dieu. Aussi sont-ils les deux piliers sur lesquels Saint Benoît demande à ses moines d'établir l'édifice de leur vie spirituelle.

LE TRAVAIL "ORA ET LABORA"

"L'oisiveté est ennemie de l'âme : les frères doivent s'adonner à certaines heures au travail". (Règle ch. 48). Loi universelle à laquelle les moines ne sauraient déroger, il est en outre pour eux un facteur d'équilibre et un adjuvant pour la prière, car ce n'est pas malgré le travail, mais dans et par le travail que le moine s'unit à Dieu, différemment certes que dans la prière, mais non moins réellement.

De plus, marchant sur les traces du Christ pauvre, il doit, comme Lui et comme l'ensemble de l'humanité, gagner son pain à la sueur de son front. "Qui ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus" (II Thess. III, 10). Cependant, ce travail doit être tel qu'il sauvegarde les autres exigences fondamentales de la vie monastique. A Cotignac, outre les multiples travaux domestiques, la subsistance de la Communauté est assurée par un travail artisanal d'ornements liturgiques, d'icônes et de broderie selon une technique apportée d'Algérie, sans exclure pour l'avenir d'autres genres de travaux.

L'ABBE ET LA FAMILLE MONASTIQUE

Cette existence se déroule dans une Communauté qui est une famille. L'Abbé, "qui tient la place du Christ", (Règle ch. 2) en est le Père. Il en a toute l'autorité vis-à-vis des moines, ses fils, et toute la responsabilité devant Dieu. Aussi est-il élu à vie. A l'autorité paternelle de l'Abbé, qui "doit toujours faire prévaloir la miséricorde sur la justice", (Règle ch. 64) répond l'obéissance filiale des moines et "leur amour humble et sincère à son égard". (Règle ch. 72).

C'est l'Abbé qui répartit entre ses moines les différentes tâches à remplir en vue du bien commun du monastère et de l'Eglise. Unis par une même recherche de Dieu assidue et joyeuse, les moines pratiquent avec une ardente charité ce bon zèle que leur recommande Saint Benoît : "supportant très patiemment leurs déficiences mutuelles, s'obéissant à l'envi, ne recherchant pas ce qui leur est avantageux, mais ce qui l'est aux autres". (Règle ch. 72). Ils sont attachés à leur Communauté par le vœu de stabilité qui les lie à elle jusqu'à la mort.

Enfin, chaque Communauté reçoit et forme dans son sein ses propres sujets. Pendant les 6 ans de noviciat (un an de postulat au terme duquel on reçoit l'habit monastique, puis 2 ans de noviciat proprement dit, enfin 3 ans de vœux temporaires) la future moniale reçoit une formation spirituelle lui apprenant à vivre sous le regard de Dieu et à tendre à la pureté de cœur par la pratique de l'humilité et du renoncement ; elle reçoit aussi une formation doctrinale qui comporte notamment l'enseignement des grandes disciplines religieuses nécessaires à une "lectio divina" fructueuse : spiritualité monastique, Ecriture Sainte, liturgie, histoire de l'Eglise.

Après les vœux temporaires, elle est initiée à la philosophie et à la théologie à l'école de saint Thomas. Dès l'entrée au postulat, lui sont également enseignés la langue latine et le chant grégorien. Ce temps de formation achevé, a lieu la profession solennelle par laquelle la novice s'engage définitivement dans sa famille monastique. Au vœu de stabilité, Saint Benoît joint ceux d'obéissance et de conversion des mœurs, ce dernier incluant les vœux de chasteté et de pauvreté que Saint Benoît conçoit comme une désappropriation radicale : "Qu'il (le moine) sache qu'il ne peut plus disposer même de son propre corps". (Règle ch. 58).

LES OBLATS

Dans sa mouvance, la Communauté admet aussi des oblats : ce sont des laïcs (ou des prêtres séculiers), désireux de pénétrer leur vie dans le monde des grands principes spirituels de la Règle bénédictine et de contracter, pour les y aider, un lien personnel avec un monastère de leur choix.

LES HOTES

"Venez les bénis de Mon Père, car j'étais un étranger et vous M'avez accueilli". (Mt XXV 35). Aussi Saint Benoît demande-t-il qu'on reçoive les hôtes, les pauvres et les pèlerins comme le Christ en personne.

A la Font Saint-Joseph, une petite hôtellerie reçoit dames et jeunes filles désireuses de quelques jours de retraite dans le silence et la paix monastique ; pour préserver le recueillement, les séjours de vacances ou de repos ne sont pas admis. Les prêtres peuvent être reçus à l'aumônerie. De petits groupes encadrés peuvent également être reçus dans une annexe.

UTILITE ET ACTUALITE DE LA VIE MONASTIQUE

"Est moine celui qui est séparé de tous et uni à tous." (Evagre).

"On ne croira pas, en effet, parce que les moines et les moniales sont séparés des autres hommes, qu'ils sont isolés et comme coupés du monde et de l'Eglise. Ils leur sont présents au contraire d'une façon plus profonde dans le cœur du Christ... portant avec amour dans leur cœur les angoisses et les souffrances des hommes. Retirés du monde, les contemplatifs sont au cœur de l'Eglise. Leur prière, spécialement l'union au sacrifice du Christ dans l'Eucharistie et la célébration de l'Office divin, est l'accomplissement d'une fonction essentielle de la Communauté ecclésiale, à savoir la glorification de Dieu. C'est ce culte qui rend au Père, par le Fils, dans l'Esprit, "le souverain sacrifice de la louange".

Ceux qui s'y vouent entrent dans le colloque ineffable et constant de Notre Seigneur avec Son Père où s'exprime, au sein de l'Essence divine, Son amour infini. Tel est, en vérité, le sommet où tend toute l'action de l'Eglise. C'est parce qu'ils manifestent sa vie la plus intime que les contemplatifs sont requis à la plénitude de sa présence." (Instruction *Venite Seorsum*). Leur vocation est plus nécessaire que jamais pour l'Eglise comme pour le monde. Ils proclament à la face du monde, que Dieu est Dieu, qu'il mérite d'être servi et aimé pour Lui-même, que, comme Maître tout-puissant des créatures, Il a le droit sacré de Se réserver certaines d'entre elles pour Son service exclusif et que Sa grandeur infinie, Sa beauté sans ombre, Son amour éternel suffisent pleinement à assurer le bonheur de ceux qui ne vivent plus que pour Lui.

M.B.

Texte extrait de la plaquette
Le Monastère la Font Saint-Joseph du Bessillon,
éditée par le monastère en 1993.
Tous droits réservés.